

Secretariat GELLAINVILLE

De: KIRCH Justine - DDT 28/SAH/AU/BPAT <justine.kirch@eure-et-loir.gouv.fr>
Envoyé: jeudi 18 juillet 2024 14:54
À: Secretariat GELLAINVILLE
Objet: Modification PLU Gellainville

Monsieur le maire,

Vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gellainville, reçu dans nos services le 23 mai 2024.

Le 26 juillet 2023, vous avez prescrit la modification de votre PLU afin de changer les limites de la zone agricole protégée (Ap) autour du bourg au profit de la zone agricole (A). Ainsi, l'interdiction d'implanter toute forme de constructions afin d'éviter le mitage de hangars va disparaître.

Vous justifiez ce changement par l'adaptation du zonage en fonction de la directive paysagère approuvée le 8 décembre 2022.

Cependant, la zone Ap avait également pour but de protéger les vues sur l'église saint Jean-Baptiste.

L'évolution du PLU est conforme avec la directive paysagère.

Néanmoins il est regrettable qu'il n'y est pas plus d'explication sur l'absence de prise en compte des vues sur le bâtiment historique de la commune. En effet, la réduction considérable de la zone Ap, notamment entre le bourg de Gellainville et la N 154, suggère au contraire que certaines perspectives sur l'église seraient inévitablement compromises à la suite de cette modification. Je vous demanderai de compléter les justifications de ce document en ce sens.

Le Service Aménagement et Habitat (SAH), se tient à votre disposition pour toute précision dont vous souhaiteriez disposer.

Cordialement,

--

Justine KIRCH
SAH/BPU
Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir

17, Place de la République 28019 CHARTRES CEDEX
0237204132
www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE L'EURE-
ET-LOIR**

Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir

*Liberté
Égalité
Fraternité*



